



Méthodes bancaires peu scrupuleuses

Par **EI Nino0**, le **22/03/2019** à **18:28**

Bonjour, je vous contacte car j'ai été floué par ma banque. Je souhaitais connaître le capital restant dû pour le remboursement par anticipation d'un prêt immobilier gouvernemental à taux zéro car il courrait sur un compte que je n'utilisais pas et qui de par le fait était devenu coûteux (fin du remboursement en 2030). J'ai donc demandé le montant à mon agence bancaire qui, pour me fournir cette information, m'a demandé de signer une demande de réaménagement de prêt (qui en fait était un remboursement total du crédit sans même y avoir précisé le montant). J'ai ensuite été prélevé quelques jours plus tard de la somme totale soit 8800€ sans mon accord final, le compte n'était pas approvisionné et je ne possède d'ailleurs pas les fonds. La banque refuse de faire marche arrière et me propose simplement de faire un emprunt pour rembourser mais à un taux bien sûr plus élevé. Je trouve ces méthodes peu scrupuleuses et j'aimerais s'il vous plaît savoir s'il pourrait y avoir un recours me concernant car cette somme me place à découvert de 8600€ et je suis menacé de devoir régler des frais supplémentaires astronomiques. Merci par avance pour vos réponses éventuelles

Par **Visiteur**, le **22/03/2019** à **23:48**

Bonjour

Soit vous vous êtes mal compris, soit il y a erreur de la banque.

Si vous estimez que c'est le cas, contactez leur médiateur ou intentez une action devant le TI.